

TOURISME D'AVENTURE

CRITÈRES DE PRÉPARATION AU MARCHÉ

MINISTÈRE DU TOURISME,
DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE
JUN 2020

New Brunswick
Nouveau Brunswick
CANADA

#EXPLORE
NB

Tourisme d'aventure
Critères de préparation au marché

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Juin 2020

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-2622-4 (print edition English)
ISBN 978-1-4605-2623-1 (édition imprimée française)
ISBN 978-1-4605-2624-8 (PDF: English)
ISBN 978-1-4605-2625-5 (PDF: française)

TABLE DES MATIÈRES

1 Remerciements

2 Introduction

3 Mode d'utilisation du manuel

4 Pour demeurer prêt à accéder au marché

5 Critères de base

5 Généralités

5 Présence en ligne

6 Services de restauration

7 Services d'hygiène

7 Exploitants privés offrant des services dans les parcs provinciaux

7 Pratiques Sans trace

8 Plan de gestion du risque

8 Renoncations

9 Véhicules motorisés

9 Assurances

10 Lignes directrices relatives à la formation en secourisme

11 Normes de préparation au marché pour une activité donnée

11 Activités guidées de pagayage

12 Canotage sur eau en mouvement

13 Canotage en eaux calmes

14 Rabaska

15 Kayak de rivière

16 Kayak de mer

17 Planche à pagaie de randonnée/le long des côtes

18 Planche à pagaie sur eau en mouvement

19 Descente en chambre à air/de rivière à la nage

20 Autres activités nautiques

- 20 Location d'embarcations
- 21 Excursions en bateau
- 22 Observation de la faune marine

23 Activités terrestres

- 23 Randonnée d'un jour
- 24 Grande randonnée de plusieurs jours
- 25 Cyclisme de randonnée
- 26 Vélo de montagne/cross-country/vélo à pneus surdimensionnés
- 27 Escalade de rocher/descente en rappel/escalade de glace
- 28 Escalade intérieure/de surface artificielle
- 29 Tyroliennes/Parcours d'aventure aériens

30 Annexe

- 37 Bibliographie



REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les organisations qui ont collaboré avec nous à l'établissement des critères de préparation au marché du tourisme d'aventure. Ce groupe de chefs de file de l'industrie nous a apporté une aide précieuse. Leur soutien continu nous a été indispensable.

Les organisations suivantes ont participé à l'établissement des critères :

Arpin Canoe

Go Fundy Events

Canoe Kayak NB

Kayak Fundy

The Fundy Guild

Parcs Nouveau-Brunswick

Red Rock Adventure

Le Camping

Parc national Fundy

TimberTop Adventures

Aventures Nepisiguit

Outdoor Elements

Elmhurst Outdoors



INTRODUCTION

Les critères de préparation au marché du tourisme d'aventure ont été élaborés par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (TPC), en consultation avec l'industrie, afin de définir des produits ou des expériences qui sont prêts à être offerts aux visiteurs. Les critères de préparation au marché servent à concevoir les activités, le matériel publicitaire, tant en format papier qu'électronique, et, dans une certaine mesure, les panneaux de signalisation. Tous les produits et toutes les expériences doivent se conformer aux critères appropriés pour profiter de la visibilité que leur procurent les activités de marketing et de ventes du Ministère.

Par l'application de critères de préparation au marché, le Nouveau-Brunswick se taille la réputation d'offrir des expériences qui satisfont, voire dépassent, les attentes du consommateur. Voilà qui permet à la province de se démarquer grâce à une offre aux vacanciers qui doit satisfaire à une norme minimale de qualité.

Le tourisme d'aventure est un outil stimulant et efficace pour amener les gens à explorer et à découvrir des lieux qui, sinon, seraient éloignés ou trop risqués pour les participants et les guides. Les paysages du Nouveau-Brunswick sont diversifiés, de sorte que son industrie touristique peut concevoir des produits et des services novateurs pour leurs visiteurs. Tant les touristes que les résidents veulent découvrir notre riche culture, nos paysages naturels et nos attractions originales. Nos visiteurs sont prêts à payer des guides professionnels chevronnés qui les aideront à vivre ces expériences formidables en toute sécurité.

Les gens aiment le tourisme d'aventure, entre autres, parce que la perception du risque inhérent les passionne. Bien que le risque perçu soit généralement plus grand que le risque réel, il importe de connaître et d'atténuer le risque réel associé à chaque activité. Pour ce faire, nous avons élaboré des critères de préparation au marché particuliers de sorte que les exploitants s'emploient à protéger les visiteurs, l'environnement et l'industrie touristique.

Le présent manuel portant sur les critères de préparation au marché est un document évolutif rédigé dans le but de communiquer les résultats de récentes recherches et les tendances de consommation en constante évolution. Tous les critères de préparation au marché seront révisés en permanence par le Ministère, de sorte que l'offre du Nouveau-Brunswick sera toujours à la hauteur des attentes des clients et des besoins de l'industrie touristique.

MODE D'UTILISATION DU MANUEL



Le présent manuel fournit de l'information sur les normes de préparation au marché pour l'industrie du tourisme d'aventure. Toutes les activités, y compris celles qui ne figurent pas dans le manuel, seront évaluées afin de déterminer l'état de préparation au marché. À la fin du manuel se trouve une annexe renfermant des renseignements supplémentaires sur différents sujets traités dans le document.

Un système de notation permet de déterminer si un exploitant atteint la norme de préparation au marché, une note globale minimale étant requise pour chacune des sections ci-après. L'exploitant doit obtenir une note globale de 80 % pour être reconnu comme étant prêt à accéder au marché. Pour certaines sections, il faut obtenir une note de 100 % avant de pouvoir poursuivre l'évaluation.

Le manuel se divise en trois grandes sections :

Critères de base : les normes minimales exigées de tous les exploitants d'organisations vouées au tourisme d'aventure, peu importe l'activité.

Gestion du risque : requiert le dépôt de tous les documents décrits dans la section visée (certains étant exigés chaque année).

Normes de préparation au marché pour une activité donnée : ces normes particulières s'appliquent à des activités bien précises. Seules les activités offertes par une organisation feront l'objet d'une évaluation.

POUR DEMEURER PRÊT À ACCÉDER AU MARCHÉ

Les organisations qui auront obtenu une note de passage à la suite de l'évaluation réalisée par l'agent de l'innovation dans les produits devront confirmer leurs renseignements (site Web, courriel et personnes-ressources) et fournir une preuve d'assurance une fois par année.

L'agent de l'innovation dans les produits effectuera sur place un examen complet de toutes les activités d'aventure tous les trois ans. Les nouvelles activités proposées devront faire l'objet d'une évaluation de ce dernier avant d'être incluses dans les activités de marketing de TPC, ce qui pourra aussi l'amener à procéder à l'évaluation complète avant le délai de trois ans, si nécessaire.



CRITÈRES DE BASE

GÉNÉRALITÉS



Pour être reconnu comme étant prêt à accéder au marché de l'industrie du tourisme d'aventure, il faut remplir les critères suivants. Les organisations prêtes à accéder au marché sont ensuite admissibles aux programmes de marketing et de ventes de TPC.

L'organisation doit se conformer à l'ensemble des lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

L'organisation a le droit d'offrir au public l'accès à un ou des sites.

Les heures d'ouverture de l'organisation sont régulières et faciles à trouver sur place et en ligne.

L'organisation a une adresse de courriel et un numéro de téléphone qui sont utilisés à l'année.

L'organisation est en activité au moins 60 jours consécutifs par année.

PRÉSENCE EN LIGNE

La présence en ligne est aussi importante que la présence réelle. On se fait une idée d'une organisation au premier contact, qui a bien souvent lieu en ligne. Il est conseillé aux organisations d'être actives en ligne et de répondre promptement aux questions des internautes dans les médias sociaux.

Le site Web est à jour.

Le site Web est bilingue.

Le site Web fait clairement état de ce qu'offre l'organisation, comme les toilettes, la nourriture, l'eau, les abris et les activités, ou de ce qui est requis, comme les vêtements ou l'équipement.

La présence active dans les médias sociaux est à jour sur au moins une plateforme.

L'organisation a confirmé son inscription Google et répond aux commentaires.

L'organisation figure sur les listes de Trip Advisor et répond aux commentaires.

Les contraintes et limites physiques s'adressant aux visiteurs sont clairement décrites.

On peut consulter en ligne, au préalable, les avis et formulaires de renonciation.

SERVICES DE RESTAURATION

Si l'organisation offre des services de restauration :

Les membres du personnel qui manipulent la nourriture doivent suivre un cours de certification en manipulation sécuritaire des aliments.

La mise en pratique des techniques de manipulation sécuritaire des aliments est adaptée aux aliments, aux lieux et à l'environnement.

Les visiteurs peuvent se laver les mains (pas seulement avec un désinfectant).

Il est vivement encouragé de s'approvisionner en produits locaux.

Les portions sont adaptées au type, à la durée et à l'intensité de l'activité.

Détient la licence appropriée pour débit de boisson (le cas échéant).





SERVICES D'HYGIÈNE

Le type de toilettes et le temps entre deux arrêts aux toilettes sont indiqués sur le site Web et communiqués avant le début de l'activité.

Il y a des toilettes sèches ou des toilettes portatives dans les aires achalandées.

Les installations sont propres et axées sur le client.

En pleine nature, la gestion de tous les déchets est conforme aux lignes directrices Sans trace.

EXPLOITANTS PRIVÉS OFFRANT DES SERVICES DANS LES PARCS PROVINCIAUX

L'exploitant doit avoir signé un accord de concession avec le ou les parcs où le service est offert et où il mène ses activités conformément à cet accord.

Tous les certificats et permis nécessaires sont à jour, et des copies sont fournies sur demande auprès du ou des parcs concernés.

Une assurance responsabilité civile générale d'un montant d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$).

Les polices d'assurance du Concessionnaire (les « polices ») doivent inclure Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick comme assuré additionnel.

PRATIQUES SANS TRACE

Toutes les activités doivent se dérouler en tenant compte des principes Sans trace. Tous les membres du personnel doivent pouvoir renseigner les visiteurs, directement ou indirectement, sur les mesures à prendre pour interagir correctement avec le milieu naturel environnant.

On demande aux visiteurs de ne rien prélever.

Ils doivent rapporter tout ce qu'ils ont apporté.

Les eaux usées ménagères sont éliminées comme il se doit en fonction de l'environnement.

Les eaux usées sanitaires sont éliminées comme il se doit en fonction de l'environnement.

PLAN DE GESTION DU RISQUE

Toutes les activités liées au tourisme d'aventure doivent être soutenues par un plan écrit de gestion du risque, lequel est revu chaque année. Ce document exhaustif fait état des assurances, des renoncations, de la formation en secourisme, des procédures d'intervention en cas d'urgence, des voies d'évacuation d'urgence et de la formation du personnel. Tous les membres du personnel doivent connaître le contenu du plan de gestion du risque qui les concerne.

Les plans de gestion du risque doivent inclure ce qui suit :

- Politiques et procédures
- Paramètres et conditions d'exploitation (météo, marées, ressources humaines)
- Communications
- Formation
- Plan d'intervention d'urgence
- Plan(s) d'évacuation
- Formation relative à de l'équipement supplémentaire ou spécialisé (au besoin)
- Évaluation des risques

RENONCIATIONS

On recommande fortement à tous les exploitants d'organisations vouées au tourisme d'aventure d'inclure des renoncations dans leur plan de gestion du risque. Il importe de faire réviser les renoncations par un professionnel du droit, et les exploitants devraient aussi consulter leur assureur quand ils rédigent les renoncations en question. Les formulaires de renonciation peuvent être remplis sur papier ou en ligne, et il faut les conserver pendant au moins six ans.



Les renonciations doivent comprendre les éléments suivants :

Acceptation des risques

Définition des risques

Signature

Témoin

VÉHICULES MOTORISÉS

Les entreprises qui offrent un service indépendant de transport à l'extérieur d'un centre municipal d'importance pour plus de huit passagers sont assujetties à la *Loi sur les transports routiers* et doivent posséder un permis de transporteur routier. Les entreprises qui incluent le transport à l'expérience globale sont exemptées de cette exigence.

ASSURANCES

Tous les exploitants d'organisations vouées au tourisme d'aventure doivent fournir une preuve d'assurance responsabilité civile générale comportant une protection minimale de trois millions de dollars par sinistre. Le personnel de TPC peut demander aux exploitants une preuve de cette assurance en tout temps. Il peut également en tout temps effectuer un suivi auprès de l'assureur afin de confirmer la validité de la protection.

Tous les véhicules motorisés employés par l'entreprise doivent être immatriculés et assurés, en plus d'être conformes à toutes les lois du gouvernement du Nouveau-Brunswick. En plus de détenir une assurance-responsabilité d'une valeur d'un million de dollars pour les véhicules routiers transportant plus de huit personnes et moins de vingt, les exploitants doivent être assurés pour deux millions de dollars contre les pertes ou les dommages résultant de lésions corporelles ou du décès d'un ou de plusieurs passagers. Si le nombre de places assises est supérieur à quinze, cette protection minimum est portée à trois millions de dollars. *LOI SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS (D.C. 84-1079)*

Si les activités se déroulent sur une propriété appartenant au gouvernement provincial, notamment un parc, se reporter à la section précédente sur les exigences relatives à l'exploitation dans un parc provincial.

LIMITES DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	
Maximum par sinistre	3 000 000 \$
Dommages corporels	3 000 000 \$
Dommages matériels	3 000 000 \$
Maximum pour lésions corporelles et pour préjudice découlant de la publicité	3 000 000 \$
Maximum pour frais médicaux	10 000 \$
Produits – Maximum par événement ou période d'assurance, après travaux	3 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires (par emplacement)	3 000 000 \$

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA FORMATION EN SECOURISME

Tous les guides responsables, qu'ils accompagnent les visiteurs lors des circuits ou qu'ils donnent des directives, doivent avoir suivi la formation ci-dessous, en fonction du lieu où se déroule l'activité. Au pavillon ou au camp de base, où des membres du personnel, accompagnés ou non de visiteurs, peuvent rester, il faut qu'un secouriste soit sur les lieux conformément aux critères ci-dessous. Certaines activités exigent une formation particulière en secourisme. S'il existe deux exigences, la plus stricte s'appliquera.

Les assistants-guides doivent, à tout le moins, avoir suivi une formation en secourisme dont le niveau se situe tout juste sous celui du guide responsable.

À moins d'une heure d'un hôpital comportant une salle d'urgence ouverte 24 heures sur 24 : formation de secouriste en milieu de travail et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) exigée pour tous les membres du personnel.

À plus d'une heure d'un hôpital comportant une salle d'urgence ouverte 24 heures sur 24 : secourisme en milieu sauvage (20 heures) et RCR exigés.

À plus d'une journée d'un hôpital comportant une salle d'urgence ouverte 24 heures sur 24 : secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures) et RCR exigés.

À plus de deux jours d'un hôpital comportant une salle d'urgence ouverte 24 heures sur 24 : premier intervenant en régions isolées (80 heures) et RCR de niveau avancé (fournisseur de soins de santé) exigés.

Navires de la marine marchande – voyage à proximité du littoral, de classe 2 ou en eaux abritées : secourisme en mer de base.

Navires de la marine marchande – voyage à proximité du littoral, de classe 1 ou illimité : secourisme en mer avancé.

Le temps pour se rendre à une salle d'urgence ouverte 24 heures sur 24 se mesure à partir du point le plus éloigné de l'excursion, en tenant compte du temps nécessaire pour prodiguer les premiers soins et d'un déplacement à basse vitesse pour atteindre une ambulance ou l'hôpital. En fonction du caractère particulier des environnements et activités, les niveaux requis de formation en secourisme peuvent différer de ce qui précède. Exemple : en raison du risque de se retrouver « coincés dans une tempête », toute activité de plusieurs jours en pleine nature dans les eaux côtières doit comprendre un guide possédant une certification de premier intervenant en régions isolées valide.



NORMES DE PRÉPARATION AU MARCHÉ POUR UNE ACTIVITÉ DONNÉE

Toutes les activités énumérées doivent remplir les critères de préparation au marché suivants. Les exploitants doivent tenir un registre à jour, que TPC peut consulter en tout temps. Pour être prêt à accéder au marché, il faut conserver une note globale de 80 %. Si une activité ne figure pas dans la liste ci-dessous, veuillez informer TPC de sorte que des critères provisoires seront établis en attendant l'élaboration des normes officielles.

ACTIVITÉS GUIDÉES DE PAGAYAGE

Les éléments ci-dessous sont obligatoires pour toutes les activités de pagayage, à moins d'indication contraire pour une activité en particulier. Les organisations qui ne respectent pas les *Exigences obligatoires pour toutes les activités* ne seront pas reconnues comme étant prêtes à accéder au marché.

Exigences obligatoires pour toutes les activités	Oui / Non
Chaque personne doit porter un VFI bien ajusté, approuvé par le gouvernement.	
Outil par embarcation pour écoper manuellement	
Chaque personne est munie d'un dispositif de signalisation sonore.	
15 m de corde flottante par embarcation	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	

CANOTAGE SUR EAU EN MOUVEMENT

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	En solo	En duo	En solo et en duo	Taille maximale du groupe
Classe R1 – R2	1:4	1:6	1:4	12 personnes

Compétences exigées des guides en canotage sur eau en mouvement

Degré de difficulté du cours d'eau	R1	R2	R3
Guide responsable	Niveau intermédiaire, Pagaie Canada (eau en mouvement) ou l'équivalent Secourisme et RCR standard	Niveau avancé, Pagaie Canada (eau en mouvement) ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	
Assistant-guide	Niveau initiation, Pagaie Canada (eau en mouvement) ou l'équivalent	Niveau intermédiaire, Pagaie Canada (eau en mouvement) ou l'équivalent	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Le guide responsable a suivi la formation de 24 heures de technicien de sauvetage en eau vive (TSEV).	
Suit les paramètres recommandés.	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Tous les canots sont aptes à prendre la mer et sont munis de dispositifs à flottabilité positive.	
Au moins une pagaie de canot de rechange pour chaque groupe de quatre personnes	
Trousse de dépannage d'urgence	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Une trousse complète pour réparer un canot et de l'équipement	
Des sacs de gonflage, lors de sorties sur rapides R3 et plus	
Tous les participants portent un casque lors des sorties sur rapides R3 et plus.	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

CANOTAGE EN EAUX CALMES

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	En solo	En duo	En solo et en duo	Taille maximale du groupe
Classe : C0 – C1 (équivalent sur un lac)	1:6	1:12	1:6	16 personnes

Compétences exigées des guides en canotage en eaux calmes

Degré de difficulté du cours d'eau	C0 – C1
Guide responsable	Niveau intermédiaire, canotage en duo ou en solo sur un lac, Pagaie Canada Secourisme standard
Assistant-guide	Niveau initiation, canotage en duo ou en solo sur un lac, Pagaie Canada

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Tous les canots sont aptes à prendre la mer et sont munis de dispositifs à flottabilité positive.	
Au moins une pagaie de canot de rechange pour chaque groupe de quatre personnes	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les canots et l'équipement (voir l'exemple à l'annexe)	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	



RABASKA

Rapport guide-embarcation

Classification de l'excursion	Guide -embarcation	Taille maximale du groupe
Classe : C0 – C2	1:1	Suivant les spécifications du fabricant de l'embarcation

Compétences exigées des guides lors d'excursions à bord d'un rabaska

Degré de difficulté du cours d'eau	C0 – C1	C2
Guide responsable	Barreur de niveau intermédiaire, rabaska, Pagaie Canada	Barreur de niveau avancé, rabaska, Pagaie Canada
Assistant-guide	Pagayeur de rabaska, Pagaie Canada	Barreur de niveau intermédiaire, rabaska, Pagaie Canada

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Tous les canots sont aptes à prendre la mer et sont munis de dispositifs à flottabilité positive.	
Au moins une pagaie de canot de rechange pour chaque groupe de quatre personnes	
Au moins deux écopés supplémentaires par embarcation	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les canots et l'équipement (voir l'exemple à l'annexe)	
Trois fusées éclairantes par guide (le long des côtes seulement)	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

KAYAK DE RIVIÈRE

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	En solo seulement	Taille maximale du groupe
Classe R1 – R2	1:4	12 personnes

Compétences exigées des guides lors d'excursions en kayak de rivière

Degré de difficulté du cours d'eau	R1	R2	R3
Niveau du guide responsable	Niveau intermédiaire, kayak de rivière, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme standard	Niveau avancé, kayak de rivière, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	
Assistant-guide	Niveau débutant, kayak de rivière, Pagaie Canada ou l'équivalent	Niveau intermédiaire, kayak de rivière, Pagaie Canada ou l'équivalent	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Le guide responsable a suivi la formation de 24 heures de technicien de sauvetage en eau vive (TSEV).	
Suit les paramètres recommandés.	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Tous les kayaks sont aptes à prendre la mer et sont munis de dispositifs à flottabilité positive.	
Au moins une pagaie de kayak complète de rechange par guide	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les kayaks et l'équipement (voir l'exemple à l'annexe)	
Une toile de pontage pour chaque habitacle fermé	
Trousse de dépannage d'urgence	
Tous les participants portent des casques.	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

KAYAK DE MER

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	En duo seulement	En solo seulement	En solo et en duo	Taille maximale du groupe
Classe C 0 -2 or R1	1:6	1:4	1:5	14 personnes
Classe C3	1:5	1:4	1:5	12 personnes

Compétences exigées des guides lors d'excursions en kayak de mer

Degré de difficulté du cours d'eau	C0	C1 / R1	C2	C3
Niveau du guide responsable	Niveau 1, kayak de mer, Pagaie Canada ou l'équivalent		Niveau 2, kayak de mer, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	Niveau 3, kayak de mer, Pagaie Canada ou l'équivalent Premier intervenant en régions isolées (80 heures)
Assistant-guide	Compétences de base, kayak, Pagaie Canada ou l'équivalent		Niveau 1, kayak de mer, Pagaie Canada ou l'équivalent	Niveau 2, kayak de mer, Pagaie Canada ou l'équivalent

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Une touline par guide (facilement accessible)	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Une flottabilité suffisante de sorte que l'on peut remonter à bord de l'embarcation à fleur d'eau et la faire avancer en pagayant	
Au moins une pagaie de kayak complète de rechange par guide	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les kayaks et l'équipement (voir l'exemple à l'annexe)	
Capacité à recevoir des renseignements sur la météo en mer	
Trois fusées éclairantes par guide (le long des côtes seulement)	
Une toile de pontage pour chaque habitacle fermé	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 °C et à 20 °C respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

PLANCHE À PAGAIE DE RANDONNÉE/LE LONG DES CÔTES

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Clients-guide	Taille maximale du groupe
Classe C 0 -2 or R1	1:4	14 personnes
Classe C3	1:4	12 personnes

Compétences exigées des guides lors d'excursions en planche à pagaie

Degré de difficulté du cours d'eau	C0	C1 / R1	C2	C3
Niveau du guide responsable	Niveau avancé, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent		Planche à pagaie de randonnée 1, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	Planche à pagaie de randonnée ou surf 2, Pagaie Canada ou l'équivalent Premier intervenant en régions isolées (80 heures)
Assistant-guide	Compétences de base, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent		Niveau avancé, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent	Planche à pagaie de randonnée ou surf 1, Pagaie Canada ou l'équivalent

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Une touline par guide (facilement accessible)	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Toutes les planches à pagaie sont intactes, sans rebord coupant, ni aileron cassé, ni fendillement.	
Au moins une pagaie de kayak complète de rechange par guide	
Toutes les planches sont munies d'un cordon de sécurité.	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les planches à pagaie et l'équipement	
Capacité à recevoir des renseignements sur la météo en mer	
Trois fusées éclairantes par guide (le long des côtes seulement)	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

PLANCHE À PAGAIE SUR EAU EN MOUVEMENT

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Clients-guide	Taille maximale du groupe
Classe C 0 -2 or R1	1:4	12 personnes
Classe R2- R3	1:4	12 personnes

Compétences exigées des guides lors d'excursions en planche à pagaie

Degré de difficulté du cours d'eau	C0	C1 / R1	R2	R3
Niveau du guide responsable	Niveau avancé, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent		Planche à pagaie de rivière 1, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	Planche à pagaie de rivière 2, Pagaie Canada ou l'équivalent Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)
Assistant-guide	Compétences de base, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent		Niveau avancé, planche à pagaie, Pagaie Canada ou l'équivalent	Planche à pagaie de rivière 1, Pagaie Canada ou l'équivalent

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Une touline par guide (facilement accessible)	
Le guide responsable a suivi la formation de 24 heures de technicien de sauvetage en eau vive (TSEV).	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Toutes les planches à pagaie sont intactes, sans rebord coupant, ni aileron cassé, ni fendillement.	
Au moins une pagaie de kayak complète de rechange par guide	
Toutes les planches sont munies d'un cordon de sécurité.	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer les planches à pagaie et l'équipement	
Capacité à recevoir des renseignements sur la météo en mer	
Tous les participants portent des casques.	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

DESCENTE EN CHAMBRE À AIR/DE RIVIÈRE À LA NAGE

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Clients-guide	Taille maximale du groupe
Classe R1	1:8	12

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Le guide responsable a suivi la formation de 24 heures de technicien de sauvetage en eau vive (TSEV).	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Toutes les chambres à air sont intactes, sans fuite.	
Tous les participants qui descendent la rivière à la nage doivent porter des casques.	
Équipement de communication d'urgence adapté à l'environnement (système à ondes métriques [VHF], cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse de réparation complète	
Capacité à recevoir des renseignements sur la météo en mer	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni.	

AUTRES ACTIVITÉS NAUTIQUES

LOCATION D'EMBARCATIONS

Degré de difficulté du cours d'eau	C0	C1 / R1	R2 / C2
Degré d'expérience du client	Peu ou pas d'expérience		Doit être capable de prouver ses compétences

Il faut prendre les mesures suivantes quand on loue de l'équipement à l'heure, à la journée ou à la semaine. Comprend toutes les activités nautiques énumérées dans le présent document : les canots, les kayaks, les planches à pagaie (SUP), les chambres à air, les vélos aquatiques, les pédalos, etc.

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. Cette liste s'ajoute aux exigences obligatoires applicables à toutes les activités nautiques. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le personnel du service de location	Oui / Non
Le personnel qui loue l'équipement explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le personnel qui loue l'équipement peut faire de l'enseignement de base au besoin.	
Suit les paramètres recommandés.	
Il existe une politique de location claire, que les parties signent en guise d'acceptation.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Le matériel à louer est propre et en bon état.	
Un plan de navigation est dressé pour chaque location. On y note entre autres : <ul style="list-style-type: none">– le nom du locateur;– l'équipement loué;– l'heure de sortie et de retour de l'équipement;– la destination (l'itinéraire).	
Toutes les planches en location sont munies d'un cordon de sécurité.	
Si les températures de l'eau et de l'air sont inférieures à 15 oC et à 20 oC respectivement, un vêtement de protection thermique est fourni ou disponible.	

Lieu où sont utilisés les équipements loués	Oui / Non
L'équipement loué est utilisé sur un lac ou une rivière à faible courant.	
L'équipement loué est utilisé sur une rivière de classe 2 ou moins.	
L'équipement loué est utilisé sur des eaux de marée, dans des anses protégées et des havres non commerciaux.	
En règle générale, il n'est pas recommandé de louer des équipements pour la baie de Fundy.	

EXCURSIONS EN BATEAU

TPC suit les directives de Transports Canada et en particulier la *Loi maritime du Canada* afin de déterminer l'état de préparation au marché. Tous les navires et leur personnel doivent respecter ou dépasser les exigences établies par cette loi. Voici les exigences de Transports Canada dont TPC tiendra compte :

Assurance : L'exploitant dispose d'une assurance minimum de 250 000 \$ par passager.

Dispense de renonciation : La signature d'une renonciation n'est pas requise dans le cas de navires, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*.

Exigences d'inspection des navires à passagers	Moins de 15 tonnes brutes	Plus de 15 tonnes brutes
12 passagers ou moins	Programme de la vignette bleue	Certificat d'inspection de sécurité annuelle
12 passagers ou plus	Certificat d'inspection de sécurité annuelle	Certificat d'inspection de sécurité annuelle

Exigences de formation	Moins de 8 mètres et au plus 6 passagers	Moins de 5 tonnes brutes	Plus de 5 tonnes brutes
Formation du « capitaine »	CCEP	CCPB, FUM A2, secourisme en mer	Attestation de capitaine, FUM A2, secourisme en mer
Formation de l'équipage		MEDA2	FUM A2



OBSERVATION DE LA FAUNE MARINE

En vertu du Règlement sur les mammifères marins du Canada, il est strictement interdit de perturber les baleines. Les déclarations sommaires de culpabilité sont assujetties à une amende maximale de 100 000 dollars ou à un emprisonnement d'au plus 12 mois, ou aux deux. Quant aux condamnations pour acte criminel, elles peuvent se traduire par une amende jusqu'à concurrence de 500 000 dollars, un emprisonnement d'au plus 24 mois, ou les deux.

Nager et plonger sont aussi des moyens d'approcher un mammifère; ils sont donc visés par les mêmes lignes directrices et règlements. Toutes les activités à bord d'une embarcation sont aussi encadrées par ce règlement.

Observation à bord d'un seul navire	Oui / Non
Ne s'approche pas des roqueries ni des sanctuaires à moins de 200 mètres.	
Ne s'approche pas de la faune marine à moins de 100 mètres.	
En présence de faune marine, ne circule pas à une vitesse supérieure à six nœuds.	
Pendant l'observation d'une baleine, ne circule pas à une vitesse supérieure à quatre nœuds.	
Maintient un régime stable en présence de la faune (sans variation brusque).	
Atténue le bruit (klaxons, musique, échosondeurs, détecteurs de poissons, cris).	
Si le navire se retrouve inopinément à moins de 100 mètres d'une baleine, il faut couper les moteurs.	
Il ne faut pas rester plus de 30 minutes à moins de 100 mètres des baleines.	
Il ne faut pas s'approcher de la faune marine s'il y a des nouveau-nés.	
Il ne faut pas nourrir les animaux.	
S'approche lentement aux côtés des baleines et s'en éloigne tout aussi lentement.	
Ne se positionne pas dans le parcours d'une baleine.	
Ne sépare pas un groupe de baleines, ne poursuit pas un groupe de baleines ni une baleine seule.	
N'approche pas des baleines au repos.	

Plusieurs navires	Oui / Non
Évite d'encercler les baleines.	
Coordonne ses déplacements avec les autres exploitants.	
Quatre navires à la fois, au plus, peuvent se regrouper pour observer la faune marine (kayaks, canots et planches à pagaie en fonction de la taille du groupe relevant d'un seul guide = un navire).	



ACTIVITÉS TERRESTRES

RANDONNÉE D'UN JOUR

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Rapport guide-client sur sentier de classe 1	Rapport guide-client sur sentier de classe 2	Rapport guide-client sur sentier de classe 3	Taille maximale du groupe
Été	1:12	1:10	1:8	24 personnes
Printemps/automne	1:10	1:10	1:8	
Hiver	1:8	1:8	1:4	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Le guide responsable possède la formation de leader terrain en randonnée du CCPA	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Formation en recherche de personne	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Chaque personne est munie d'un dispositif de signalisation sonore.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer l'équipement	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Tous les clients ont une lampe frontale à leur disposition (seulement après la tombée de la nuit).	

GRANDE RANDONNÉE DE PLUSIEURS JOURS

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Rapport guide-client sur sentier de classe 1	Rapport guide-client sur sentier de classe 2	Rapport guide-client sur sentier de classe 3	Taille maximale du groupe
Été	1:8	1:8	1:6	24 personnes
Printemps/ automne	1:8	1:8	1:6	
Hiver	1:6	1:4	1:4	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Formation leader terrain en randonnée (Overnight) du CCPA	
Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Formation en recherche de personne	
En mesure d'allumer un feu dans des conditions humides	
En mesure de bâtir des abris improvisés	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Chaque personne est munie d'un dispositif de signalisation sonore.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer l'équipement	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Tous les clients ont une lampe frontale.	
En mesure de produire de l'eau potable de plusieurs façons (bouillage, filtration, procédé chimique)	
Le groupe transporte un abri d'urgence, comme une bâche.	
Une liste complète de l'équipement du participant est fournie à tous les clients avant l'excursion.	



CYCLISME DE RANDONNÉE

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Le jour Clients-guide	Après la tombée de la nuit Clients-guide	Taille maximale du groupe
Été	1:12	1:10	24 personnes
Printemps/automne	1:10	1:10	
Hiver	1:8	1:8	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Les vêtements des guides arborent des réflecteurs.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer l'équipement	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Tous les clients ont une lampe frontale à leur disposition (seulement après la tombée de la nuit).	
Toutes les bicyclettes sont en bon état.	
Toutes les bicyclettes font l'objet d'une inspection avant la randonnée, y compris le changement de vitesse et les freins.	
Toutes les bicyclettes sont équipées de lumières et de réflecteurs si l'on circule après la tombée de la nuit.	
Toutes les bicyclettes sont équipées d'une sonnette ou d'un autre dispositif de signalisation sonore.	
Tous les cyclistes portent un casque de vélo correctement ajusté.	
Un véhicule de soutien est disponible pour recueillir les cyclistes et leur vélo, le cas échéant.	

VÉLO DE MONTAGNE/CROSS-COUNTRY/VÉLO À PNEUS SURDIMENSIONNÉS

Rapport guide-client

Classification de l'excursion	Le jour Clients-guide	Après la tombée de la nuit Clients-guide	Taille maximale du groupe
Été	1:10	1:8	24 personnes
Printemps/automne	1:10	1:8	
Hiver	1:8	1:6	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %.



Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Secourisme en milieu sauvage avancé (40 heures)	
Respecte les rapports clients-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Les vêtements des guides arborent des réflecteurs.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Chaque personne est munie d'un dispositif de signalisation sonore.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Trousse complète pour réparer l'équipement	
Chaque guide est muni d'aides à la navigation.	
Tous les clients ont une lampe frontale à leur disposition (seulement après la tombée de la nuit).	
Toutes les bicyclettes sont en bon état.	
Toutes les bicyclettes font l'objet d'une inspection avant la randonnée, y compris le changement de vitesse et les freins.	
Toutes les bicyclettes sont équipées de lumières et de réflecteurs si l'on circule après la tombée de la nuit.	
Tous les cyclistes portent un casque de vélo correctement ajusté.	
Un véhicule de soutien est disponible pour recueillir les cyclistes et leur vélo, le cas échéant.	

ESCALADE DE ROCHER/DESCENTE EN RAPPEL/ ESCALADE DE GLACE

Escalade de rocher ou de glace, en plein air et sur des surfaces naturelles.

	Rapport guide-corde	Taille maximale du groupe
Moulinette	1:1	12
Sport	1:1	

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %. À noter que, s'il faut parcourir plus de 500 m à pied pour se rendre au site, les critères de randonnée pédestre s'appliquent également.

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Le guide responsable a pris part à un cours de mise en place d'ancrages à l'extérieur.	
Respecte les rapports corde-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Le guide responsable possède au moins quatre ans d'expérience en escalade.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Sur une base quotidienne, procède à une inspection de tout le matériel d'escalade avant l'utilisation, et consigne les détails.	
Tous les registres sont classés et fournis pour consultation sur demande.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Tous les grimpeurs et assureurs portent un casque d'escalade bien ajusté.	
Tous les clients ont une lampe frontale à leur disposition (seulement après la tombée de la nuit).	
Les organisations qui possèdent ou gèrent un site d'escalade tiennent des registres des inspections et des entretiens réalisés sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle, et fournissent ces registres sur demande.	
Tous les grimpeurs et employés portent un baudrier-cuissard bien ajusté.	
L'équipement doit être utilisé comme le recommande le fabricant et la date d'expiration doit être respectée.	

ESCALADE INTÉRIEURE/DE SURFACE ARTIFICIELLE

Toute activité intérieure ou extérieure d'escalade de surface artificielle.

	Rapport guide-corde
Moulinette	1:1
Sport	1:1
Assureur automatique	1:4

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %.

Compétences recommandées pour le guide/personnel	Oui / Non
Le personnel reçoit régulièrement une formation interne en plus de satisfaire à toutes les exigences de formation ci-dessus.	
Respecte les rapports corde-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Sur une base quotidienne, procède à une inspection de tout le matériel d'escalade avant l'utilisation, et consigne les détails.	
Tous les registres sont classés et fournis pour consultation sur demande.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Les organisations tiennent des registres des inspections et des entretiens réalisés sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle, et les fournissent sur demande.	
Tous les grimpeurs et employés portent un baudrier-cuissard bien ajusté (s'il y a lieu).	
L'équipement doit être utilisé et entretenu comme le recommande le fabricant et la date d'expiration doit être respectée.	

TYROLIENNES/PARCOURS D'AVENTURE AÉRIENS

Désignent les structures artificielles d'escalade, intérieures et extérieures, aménagées dans le but de faire vivre des expériences de tourisme d'aventure. Englobent les tyroliennes, les parcours d'aventure, les vias ferratas, les expériences guidées ou autoguidées, et les murs d'escalade.

La liste de vérification ci-dessous fait état des compétences recommandées pour les guides et de l'équipement requis pour l'activité. La note de passage est de 80 %. À noter que, s'il faut parcourir plus de 500 m à pied pour se rendre au site, les critères de randonnée pédestre s'appliquent également.

Recommandé pour tous les parcours d'aventure aériens et les tyroliennes	Oui / Non
A fait l'objet d'une inspection par un tiers, membre certifié et en règle de l'ACCT ou d'un autre organisme de normalisation reconnu mondialement pour les parcours d'aventure aériens ou les parcs d'attractions.	

Compétences recommandées pour le guide responsable	Oui / Non
Le gestionnaire a obtenu, à tout le moins, une accréditation de spécialiste de niveau 2.	
Le guide responsable satisfait à toutes les exigences en matière de formation décrites ci-dessus et dans les sections précédentes.	
Respecte les rapports corde-guide.	
Le guide responsable explique les consignes de sécurité avant l'excursion.	
Le guide responsable peut donner de la formation au besoin.	
Formation Sans trace	
Le guide responsable possède au moins quatre ans d'expérience en escalade.	

Recommandations relatives à l'équipement	Oui / Non
Procède à des inspections quotidiennes avant l'utilisation, et en consigne les détails.	
Tous les registres sont classés et fournis pour consultation sur demande.	
Fournit régulièrement au personnel une formation interne.	
Trousse de premiers soins complète et appropriée	
Équipement de communication d'urgence (cellulaire, téléphone satellite)	
Tous les grimpeurs et assureurs portent un casque d'escalade bien ajusté.	
Tous les grimpeurs et employés portent un baudrier-cuissard bien ajusté.	
Tous les clients ont une lampe frontale à leur disposition (seulement après la tombée de la nuit).	
Au moins une fois par année, un membre certifié de l'Association of Challenge Course Technology (ACCT) ou d'un autre programme de normalisation reconnu mondialement, procède, en tant que tierce partie, à une inspection.	

ANNEXE

CLASSIFICATION DES EAUX CÔTIÈRES ET DES EUX DE MARÉE

Classe C0 : Eaux abritées, sans difficulté, où l'action du vent est minime, il y a peu ou pas de courant, le débarquement y est facile, et l'aide terrestre est d'accès aisé. L'état du vent et de la mer varie de calme à léger (< 8 nœuds ou 14 km/h).

Classe C1 : Eaux abritées et calmes, sans grande difficulté, vent léger (de 0 à 11 nœuds ou 20 km/h), peu ou pas de courant, le débarquement y est facile, et l'aide terrestre est d'accès aisé. L'état de la mer varie de calme à de légers soubresauts.

Classe C2 : Ligne de côte modérément exposée, où il est souvent facile de débarquer, et courts trajets. Action du vent potentiellement modérée (de 12 à 19 nœuds ou 35 km/h), vagues de moins d'un mètre et état de la mer de moins d'un mètre, des courants non turbulents de légers à modérés et déferlements légers sur les plages. Il faut prévoir une brève attente pour obtenir une aide terrestre.



Classe C3 : Eaux exposées, les trajets étant plus exigeants et toute combinaison des conditions suivantes : des courants de modérés à forts accompagnés de turbulence, un vent de modéré à fort (de 12 à 19 nœuds ou 35 km/h), ondes de crue et lames de près d'un mètre, accompagnées d'une mer occasionnellement houleuse. Débarquements difficiles, mais fréquents, plages de surf d'au plus un mètre, et il faut prévoir une attente pour obtenir une aide terrestre.

Classe C4 : De longs trajets exigeants, côte non habitée, accidentée et exposée, des courants forts et turbulents, des vents puissants (près de 20 nœuds ou 37 km/h), des crues importantes et un état de la mer d'un mètre et plus allant de modéré à houleux, des plages de surf exposées, de rares débarquements parfois difficiles, présentant de grandes difficultés pour la sécurité des personnes et la supervision de groupes. Il faut prévoir une longue attente pour obtenir une aide terrestre.

CLASSIFICATION DES EAUX EN MOUVEMENT ET DES EAUX FLUVIALES

Classe R1 : Facile. Eau calme; rapides sur haut-fond légers; passages dégagés, bancs de sable et courbes faibles à l'occasion. Les pires problèmes consistent à pagayer pour éviter les ponts et d'autres obstacles évidents.

Classe R2 : Modéré. Débit de l'eau variant de moyen à rapide; rapides ponctués de vagues régulières; passages clairs et dégagés entre des roches et des seuils rocheux. Des manœuvres sont requises. Convient davantage à des pagayeurs de niveau intermédiaire qui peuvent manœuvrer des canots et nager sur place.

Classe R3 : Modérément difficile. Nombreuses vagues fortes et irrégulières; roches et contre-courants, entrecoupés de passages dégagés, mais étroits; requiert des pagayeurs d'expérience. Une inspection visuelle s'impose si on ne connaît pas les rapides. Parcours ardu pour les canots ouverts sans sac de pointe. Ces rapides devraient être réservés à des canoéistes experts.

Classe R4 : Ardu. Rapides longs et puissants et vagues pyramidales; rappels et champignons. Il faut savoir manœuvrer avec force et précision. L'inspection visuelle s'impose. Inapproprié pour les descentes en canot à moins qu'ils soient pontés ou correctement équipés de sacs de flottaison. Il importe d'anticiper un possible sauvetage et de se préparer en conséquence.

Classe R5 : Extrêmement ardu. Longs rapides violents qui s'enfilent presque sans interruption. La rivière est jonchée d'obstacles. Brusques dénivellations et courants fougueux. Pente extrêmement prononcée. La reconnaissance peut même s'avérer difficile. Il faut absolument anticiper une opération de sauvetage. Seuls les meilleurs experts peuvent s'y attaquer à bord de canots, d'embarcations et de kayaks d'eaux vives pontés et spécialement équipés.

Classe R6 : Immensément difficile. Les pagayeurs risquent la mort à tout moment à cause du danger extrême. Navigable seulement lorsque le niveau de l'eau et les conditions sont favorables. Ces eaux vives violentes ne devraient être affrontées que par des pagayeurs de calibre « olympique ». Il faut prendre toutes les mesures de précaution possibles.

MATRICE DU TERRAIN DE RANDONNÉE DU CCPA

Facteur de risque	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Temps d'accès à des ressources supplémentaires sur route ou au camp de base	3 heures au plus	Sur plusieurs jours, mais en moins de 8 heures	Aucune limite
Possibilité de chute	Facilement gérable ou évitable.	Dangers de chute à conséquences gérables.	Courtes sections à conséquences inévitables et graves, mais praticables sans corde.
Difficulté technique	Facile. Sections irrégulières courtes et isolées.	Talus d'éboulis et sections très irrégulières, certaines sections accidentées, possibilité de sentiers peu entretenus.	Aide de ses mains peut être requise. Sections accidentées pouvant être longues.
Eau douce	Profondeur à mi-mollet si faible courant et à la cheville si courant important, sans danger en aval	Profondeur aux hanches si faible courant et aux genoux si courant important, sans danger en aval.	Profondeur à la taille si faible courant et à l'aîne si courant important.
Eaux de marée	Zone intertidale en pente douce et non glissante. Pas de fortes vagues.	Bras de mer et crue ou décrue de la marée facilement évitables. Vagues de force modérée possibles. Pente modérée. Possibilité de glisser.	Dangers possibles liés aux bras de mer et à la crue ou la décrue de la marée et aux vagues. Zone intertidale en pente abrupte, rocheuse et glissante.
Exposition aux éléments	Généralement à l'abri ou accès facile à un abri.	Accès possible à un abri, mais dans les 45 minutes.	Zones exposées ou avec accès difficile à un abri.
Navigation	Sur voies définies ou délimitées par des éléments naturels ou des mains courantes; utilisation possible d'une carte simple.	Itinéraires simples. Utilisation possible d'une carte, d'une boussole ou d'un GPS.	Navigation complexe, orientation difficile avec peu de repères; carte, boussole ou GPS nécessaires.

CLASSEMENT DES RANDONNÉES PÉDESTRES ET DES ESCALADES

Classe 1 : Marche, sur un sentier établi.

Classe 2 : Randonnée pédestre, en grim pant une pente abrupte, possible maintien de l'équilibre avec les mains.

Classe 3 : Colline abrupte, exposition modérée, transport d'une corde à utiliser au besoin, utilisation des mains pour grimper. Possibilité de chute de faible hauteur.

Classe 4 : Pente plus abrupte, exposition, utilisation fréquente d'une corde pour prévenir les chutes de haut.

Classe 5 : Escalade technique avec corde d'assurance obligatoire. L'activité ne s'adresse pas aux débutants. Toute chute lors d'une escalade de classe 5 peut être mortelle.

Sous-catégories d'escalades de classe 5

Les parois sont évaluées en fonction du déplacement le plus difficile du tracé. Un excellent grimpeur de classe 5.8 devrait, en théorie, être capable d'escalader le crux (le passage le plus difficile de la montée) de toute paroi classée 5.8 sans égard au type de rochers ou à la section de l'escalade.

Malheureusement, les parois ne sont pas classées par un comité de grimpeurs, il se peut donc que le classement de certaines montées soit erroné d'une cote ou plus.

De 5.1 à 5.4 : Section abrupte à larges prises pour les mains et les pieds. Adaptée aux débutants.

De 5.5 à 5.8 : Petites prises pour les mains et les pieds. Faible angle par rapport à la paroi. Escalade de niveau débutant à intermédiaire.

De 5.9 à 5.10 : Escalade technique ou verticale avec possibilité de passages en dévers. Ces ascensions difficiles exigent des techniques particulières qui ne sont pas à la portée de la plupart des alpinistes amateurs.

De 5.11 à 5.12 : Ascension technique et verticale avec dévers possibles et petites prises. Un grand entraînement d'alpiniste est nécessaire à l'atteinte de ce niveau.

De 5.13 à 5.15 : Ascension ardue, technique et verticale avec dévers possibles et petites prises. Activité réservée aux experts qui s'entraînent régulièrement et ont une grande aptitude naturelle.



6.0 Escalade libre impossible. Absence de prises pour les mains et les pieds; seule l'escalade artificielle est possible. Indication supplémentaire de A1 à A5 désignant le niveau de difficulté.

CLASSEMENT DES PAROIS D'ESCALADE DE GLACE

WI2 – Une paroi tangentielle (glace solide à 60 degrés) qui s'escalade facilement avec une bonne technique et un piolet. Les parois reconnues comme étant plus difficiles que cette catégorie requièrent généralement qu'on utilise deux piolets.

WI3 – Une paroi à 60 ou 70 degrés exigeant habituellement un effort soutenu et comportant quelques passages presque à la verticale sur une distance maximale de quatre mètres.

WI4 – Des passages presque à la verticale sur une distance maximale de dix mètres, une escalade exigeant habituellement un effort soutenu et la pose de broches à glace à des emplacements précaires.

WI4+ – Une paroi WI4 hautement technique.

WI5 – Des passages à la verticale ou presque sur une distance maximale de 20 mètres, escalade exigeant un effort soutenu et la pose de plusieurs broches à glace dans des positions précaires, avec peu d'occasions de se reposer.

WI5+ – Une paroi WI5 hautement technique.

WI6 – Toute la montée se fait à la verticale (p. ex., de 30 à 60 mètres), sans possibilité de se reposer. Requiert une excellente technique et une excellente condition physique.

WI6+ – Montée à la verticale ou en déversé, sans possibilité de se reposer, et paroi WI6 hautement technique.

WI7 – Montée en déversé, exigeant un effort soutenu, sans possibilité de se reposer. Extrêmement rares, presque des légendes urbaines. Dans les Rocheuses canadiennes, il n'existe aucune paroi de cette ampleur qui soit largement reconnue.

TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse :

Les trousse de premiers soins doivent être adaptées à l'activité, aux conditions météorologiques, au lieu et à la taille du groupe. Voici la norme minimale selon la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du Nouveau-Brunswick (D.C. 2004-471).

1 manuel de premiers soins de niveau général (français et anglais)

1 registre des comptes rendus des premiers soins administrés et un crayon ou un stylo

1 paire de ciseaux en acier inoxydable (140 mm)

1 pince à échardes

1 emballage d'épingles de sûreté (de différentes tailles)

24 pansements adhésifs stériles (dimensions déterminées selon la nature et le niveau de risque du travail exécuté)

12 compresses de gaze stérile (de différentes dimensions selon la nature et le niveau de risque du travail exécuté)

2 rouleaux de bandes de gaze stériles (75 mm × 9 m)

2 rouleaux de bandes de gaze élastique (7,5 cm)

4 compresses de gaze stériles (100 mm × 100 mm)

6 triangles de tissus (1 m)

2 rouleaux de ruban adhésif (25 mm × 9 m)

4 pansements pour brûlures (de différentes dimensions selon la nature et le niveau de risque du travail exécuté)

6 pansements abdominaux enveloppés individuellement (20 cm × 25 cm)

12 serviettes antiseptiques enveloppées individuellement (14 cm × 19 cm)

6 sachets individuels de sucre

1 contenant d'un antiseptique pour usage topique qui n'est pas de l'iode

1 traitement hydrosoluble pour brûlure (tube de 55 g au moins)

6 paires de gants jetables (de latex ou de vinyle)

1 masque muni d'une valve anti-reflux (jetable)

1 emballage de cotons-tiges

12 petites serviettes pour nettoyer les mains ou 1 bouteille de détergent pour les mains

1 couverture

Plusieurs sacs de plastique à l'épreuve des percements

CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS EN CAS DE COINCEMENT

Les trousse de secours en cas de coincement sont conçues pour dégager une embarcation coincée dans des conditions d'eau vive. Avant d'acheter le matériel énuméré ci-dessous, il est vivement recommandé que les guides soient certifiés pour le sauvetage en eau vive par un organisme reconnu à l'échelle nationale.

2 mousquetons standard

2 mousquetons de sécurité

Corde (capacité de charge de 1 088 kg ou 2 400 lb)

15 po de sangle tubulaire de 1 po (2,5 cm x 4,57 m)

2 sections de 6 pieds de cordelette à Prusik (5 mm x 1,8 m)

TROUSSES DE RÉPARATION

Les trousse de réparation ne sont pas universelles; elles sont souvent propres à l'activité, au lieu, à l'environnement et au matériel utilisé. Par exemple, un guide de kayak de mer pourrait se munir d'une trousse de rapiéçage pour kayak en fibre de verre, tandis qu'un autre pourrait avoir une trousse adaptée aux kayaks de plastique. Les guides et les exploitants d'entreprise doivent prendre le temps d'évaluer le matériel nécessaire pour réparer l'équipement utilisé sur place et établir leurs priorités en fonction des limites de taille et de poids.

Dans la plupart des programmes de formation pratique, on donne des exemples de matériel à inclure dans une trousse de réparation ou d'urgence propre à l'activité en question.



BIBLIOGRAPHIE

Sirius Secourisme en régions isolées.

Wilderness Medical Society.

MARION, J. *Leave No Trace in the Outdoors*, 1re éd., Mechanicsburg (Pa.), Stackpole Books, 2014.

PAGAIE CANADA. *Manuel du programme SUP de Pagaie Canada*, version française 5.02, Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2018.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada River Kayaking Program Resource*, Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2011.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada River Kayaking Program Manual*, 5e éd., Kingston (Ont.), Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2011.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Coastal Canoeing Program Manual*, 2e éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2010.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Big Canoe Program Manual*, 2e éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2013.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Lake Program Manual*, 6e éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2013.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Moving Water Program Manual*, 3e éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2011.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Canoeing Basic Tandem Skills Course*, 2e éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2010.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Canoe Solo, Poling Manual*, 1re éd., Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2015.

PAGAIE CANADA. *Paddle Canada Sea Kayak Program Manual*, version 20.04, Kingston (Ont.), Pagaie Canada, 2018.

« Operating Standards », *Sea Kayak Guides Alliance of B.C.* (en ligne), 2019. Sur Internet : <https://www.skghbc.com/resources/operating-standards-2/operating-standards-1>

JOLICOEUR, M. **Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes**, [Québec (Qué.)], Vélo Québec, 2010.

WARNATSCH, R. « Canoe Guides », *Recreational Canoeing Association of British Columbia* (en ligne), 2018. Sur Internet : <https://www.bccanoe.com/guiding>

« Documents » (en ligne), 2018. Sur Internet : <https://www.erca.uk/index.php/en/publications/documents>

ASSOCIATION FOR CHALLENGE COURSE TECHNOLOGY. *ACCT Standards for Challenge Courses and Canopy/Zip Line Tours*, Deerfield (Ill.), ACCT, 2012.

IMBA Canada | *International Mountain Bike Association Canada* (en ligne), 2018. Sur Internet : <https://www.imbacanada.com/>

2018. Sur Internet : <http://www.wild-scotland.org.uk/wp-content/uploads/2010/09/Mountain-Biking-Good-Practice-Guide.pdf>

2018. Sur Internet : https://cdn.adventuretravel.biz/wp-content/uploads/2015/09/ATTA_AdventureTravelGuideStandard-A4_04SEP15-R009.pdf

Scottish Marine Wildlife Watching Code (en ligne), Inverness (Écosse), Scottish Natural Heritage, 2016. Sur Internet : <https://www.nature.scot/sites/default/files/2017-06/Publication%202017%20-%20The%20Scottish%20Marine%20Wildlife%20Watching%20Code%20SMWWC%20-%20Part%201%20-%20April%202017%20%28A2263518%29.pdf>

« Observation de la faune marine », *Pêches et Océans Canada* (en ligne), 2019. Sur Internet : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/index-fra.html>

Travail sécuritaire NB.

<http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2004-130>

Loi sur les transports routiers, L.R.N.-B. 1973, c. M-16, en ligne.

Loi sur la responsabilité en matière maritime, L.C. 2001, c. 6, en ligne : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-0.7/page-4.html>.

<https://www.rei.com/learn/expert-advice/climbing-bouldering-rating.html>

CONSEIL CANADIEN DE PLEIN AIR. *Leader terrain (randonnée) : manuel de l'étudiant* (en ligne), 2e éd., 2018. Sur Internet : [https://www.outdoorcouncil.ca/resources/Documents/Curriculum%20Files/Hiking/Randonn%C3%A9e/%20Manuel%20de%20l%27e%CC%81tudiant%20Leader%20terrain%20\(randonne%CC%81e\).pdf](https://www.outdoorcouncil.ca/resources/Documents/Curriculum%20Files/Hiking/Randonn%C3%A9e/%20Manuel%20de%20l%27e%CC%81tudiant%20Leader%20terrain%20(randonne%CC%81e).pdf)

